

Le 4 juillet 2011

Liminaire CAP de 1ères affectations Inspecteurs Elèves 30/06/2011

Monsieur le Président,

Comment ne pas commencer cette CAP de 1ères affectations sans aborder la question de l'emploi. Ce sujet est au cœur de toutes les problématiques et les décisions politiques prises en la matière sont lourdes de conséquences. On entend fréquemment que réduire le nombre des fonctionnaires contribue à régler le problème de la dette et à réduire les impôts notamment des plus riches. Ce discours part du postulat selon lequel il y a trop de fonctionnaire et qu'ils coûtent trop chers. Mais il ne précise jamais, ce que deviendront les missions assurées par les services publics une fois les effectifs supprimés. Il ne précise jamais ce que seront les conséquences de ces décisions sur les conditions de vie au travail des agents. L'actualité récente démontre, notamment avec la crise Grecque, que les choix politiques en matière de politique fiscale et en matière de structuration des services en charges des opérations d'assiette, de contrôle et de recouvrement conditionnent le niveau des recettes de l'Etat. Si nous n'aborderons pas le sujet de la politique fiscale, il faut signaler que l'exemplarité de notre administration en matière de non remplacement des départs en retraite conduit à fragiliser les services et le bon exercice des missions. Pour nous, il faut mettre un terme à cette approche dogmatique qui est désormais remise en cause dans certains rapports parlementaires. Il faut redonner aux services les marges de gestion nécessaire. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne manquera pas de rappeler ses positions auprès des nouveaux ministres et notamment notre attente d'un correctif Jacob.

La dégradation des conditions de travail des agents due au manque d'emplois notamment devient insupportable. Comme devient insupportable la montée en puissance de la violence dans nos services. Nous en citerons deux. D'une part la violence souvent verbale mais pas seulement, subi par les agents de la part de contribuables souvent excédés par une administration qui ne peut plus faire face à leurs attentes. D'autre part, les violences contre soi même. L'administration doit vraiment s'interroger sur l'augmentation des tentatives de suicides, sur la multiplication des agents en situation de burn-out,....

On le voit la situation des services est fragile, et c'est dans ce contexte que les inspecteurs stagiaires vont s'installer au 1/09. Néanmoins, l'Union exige que toutes les dispositions soient prises pour assurer aux inspecteurs stagiaires un bon déroulement du stage pratique. Les dérives constatées par le passé, où des stagiaires étaient faute de titulaire de poste, positionnés comme tel, ne doivent en aucun cas se reproduire. La DG doit s'assurer que tous les stagiaires seront positionnés sur des postes similaires à leur poste d'affectation mais en aucun cas sur leur poste d'affectation, poste qu'ils ne devront rejoindre qu'au 1/03 prochain. De plus, en sortie d'école, nos collègues ont encore un long chemin d'apprentissage à parcourir. Pour que cela se passe au mieux, ils devront impérativement bénéficier de l'apport d'un moniteur expérimenté et surtout disponible. Dans ces conditions, les directions doivent revoir leur politique d'objectif à la baisse compte tenu de la charge de travail complémentaire que représente l'organisation du SPM. La Direction Générale doit informer les directions de cette nécessité.

Ces sujets en lien avec la qualité de la formation des IE feront par ailleurs l'objet d'un développement particulier lors de la CAP de titularisation. Mais l'Union tient à préciser dès à présent, que dans le cadre de la mobilité choisie des agents de la DGFIP, l'articulation de la formation initiale et l'articulation des formations d'adaptation à l'emploi doivent faire l'objet d'une ambition particulière. Il faut renforcer le contenu des cursus de formation initiale et surtout assurer aux futurs IE une formation carrière et dominante métier de haut niveau. Sur ce point, l'Union attend que l'administration formule de nouvelles propositions en matière de contenu des formations en réponse aux revendications exprimées.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires se félicite que cette CAP de 1ères affectations soit la dernière à se tenir dans ce contexte. Les arrêtés qui ont été discutés en CTPC le 28/06 ont acté le fait que les promotions prochaines d'inspecteurs élèves impôts et trésor ne seront plus affectées sur la base du rang de classement. Pour l'Union, l'affectation sur la base de l'ancienneté administrative dans le cadre du mouvement général de mutation est une avancée majeure qui répond aux attentes formulées par l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et par des générations successives de stagiaires. Dommage que cette disposition n'ait pas été applicable dès cette promotion. Nous nous félicitons néanmoins de l'amélioration partielle obtenue en matière de finesse d'affectation.

L'Union tient à ce stade, à faire un écho particulier aux revendications des lauréats de l'examen prof de B en A filière gestion publique. En effet, nos collègues ne comprennent pas, à juste titre, pourquoi, ils sont si mal traités en matière de 1^{ère} affectation. Si l'Union a pu obtenir, lors de la mise en place de l'examen professionnel de B en A, pour les lauréats de la filière fiscale une affectation dans le cadre du MG, notre demande pour les agents GP n'a pas été suivie par l'administration faute de noter une approche identique entre tous les partenaires sociaux. Nous le regrettons plus que jamais et nous demandons, l'affectation des LEP GP dans le cadre du MG et pour cette année, un dispositif ad hoc leur permettant d'être affectés comme des agents lambda.

Concernant cette CAP, nous constatons que de nombreux départements demeurent inaccessibles aux stagiaires alors que leur classement en catégorie A, s'il avait été pris en compte, leur aurait permis de rejoindre une direction d'affectation plus proche de leurs attentes. Si de nombreuses demandes de rapprochement de conjoint ont pu être satisfaites, tel n'est pas le cas de la majorité des agents, qui vont, pendant au moins une année, subir les contraintes d'une double résidence et l'éloignement de leurs proches. Nous attendons que cette CAP permette de résoudre les solutions les plus délicates. Sur ce point, nous attirons votre attention sur la situation d'agents handicapés, qui sont en attente d'une affectation plus adaptée aux contraintes de leur quotidien.

Par ailleurs, nous dénonçons, à nouveau l'impossibilité pour les Inspecteurs Elèves de pouvoir déposer des demandes liées avec des titulaires ou avec des contrôleurs stagiaires.

Quelques agents ont été affectés à tort sur des résidences et des structures. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires vous demande de garantir, à tous les inspecteurs élèves concernés, soit une affectation sur un rang meilleur, soit à minima le maintient sur la direction d'affectation obtenue au projet. En tout état de cause, ils ne doivent en aucun cas se retrouver dans une situation moins favorable à celle qui aurait été prononcée lors du projet s'il n'y avait pas eu d'erreur.

Ce mouvement s'inscrit encore dans le périmètre du concours RIF. Force est de constater, que ce dispositif génère plus d'inconvénients que d'avantage tant pour les agents, que pour les services. Néanmoins, l'administration a décidé que les lauréats du concours RIF seraient encore tenus cette année, par l'obligation de rejoindre une affectation en RIF. Cette disposition ayant aussi des conséquences pour les lauréats du concours national.

Lors des conférences 1ères affectations, l'administration a donc été très claire sur le fait que les lauréats du concours RIF ne pouvaient pas solliciter des vœux en province. La règle est donc très claire en la matière. Alors pourquoi, les inspecteurs cadastre sont-ils, une fois de plus, gérés autrement ? Nous avons, dans le cadre du mouvement général souligné que la spécialité cadastre engendrait des contraintes particulières pour les agents notamment en matière de mobilité choisie. Nous avons aussi dénoncé le manque de souplesse et de transparence de certains bureaux métiers en matière de gestion des vacances d'emplois notamment cadastre, hypothèques, et informatique.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il n'est pas acceptable que des inspecteurs cadastre concours RIF soient affectés d'office en province, alors qu'ils n'ont pas pu lister des vœux en province et que leurs vœux en RIF ne sont pas pris en compte.

l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires attend que la CAP repositionne ces agents dans l'épuration du dispositif général mis en place par l'administration.

Lors des travaux de cette CAP, nous reviendrons sur certains sujets repérés lors de la consultation. Compte tenu du temps qui nous est imparti et du nombre très élevé de dossiers à évoquer, nous ne développerons pas plus nos propos liminaires, afin de laisser tout le temps nécessaire à l'évocation des situations individuelles.

Nous vous demanderons aussi, pour certains inspecteurs élèves, qui n'obtiendraient pas satisfaction dans le cadre du mouvement définitif, une dérogation pour qu'ils effectuent leur stage SPM sur la direction sollicitée en CAP.

Enfin, une observation sur les suites du mouvement général. Nous aurions souhaité, compte tenu de nombre de situations concernées, avoir des informations au fil de l'eau afin de pouvoir répondre aux interrogations des agents concernés. Nous attirons votre attention sur l'importance de bien sécuriser les opérations de gestion dans le cadre et les délais impartis à la CAP.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires mesure l'importance des travaux qui ont été menés par le bureau RH1C dans le cadre de ce mouvement de 1ères affectations et nous remercions toute l'équipe pour sa disponibilité lors de la consultation. Consultation au demeurant trop courte compte tenu du nombre de dossiers que nous avons à gérer et à défendre.